



PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Saint-Basile

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,

QUE :

Lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le conseil de cette municipalité a adopté la résolution 260-10-2023 décrétant le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2024.

Ainsi, les séances ordinaires de Conseil pour l'année 2024 débuteront à 19h00 les jours ci-après énumérés :

- Lundi 15 janvier
- Lundi 12 février
- Lundi 11 mars
- Lundi 8 avril
- Lundi 13 mai
- Lundi 10 juin
- Lundi 8 juillet
- Lundi 12 août
- Lundi 9 septembre
- **Mardi** 15 octobre
- Lundi 11 novembre
- Lundi 9 décembre

DONNÉ À SAINT-BASILE, CE 12^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2023.

Manon Jobin

Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par interim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, Manon Jobin directrice générale adjointe, trésorière-greffière par interim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de ville le 12 octobre 2023 et une deuxième pour publication sur le site internet de la Ville le 12 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour d'octobre 2023

Manon Jobin

Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par interim